



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA
RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
DU 06 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le mercredi six novembre à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le trente et un octobre s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Nadine CHAMBEL, Déborah TARABUSO, Messieurs, Clément BERRUJEX, Lionel CANON, Bernard SEJALON, Olivier BEGAIN, Patrick BRUNCHER, Philippe CHEVRAT, Emmanuel OSSOLA.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Madame Amandine ROSSET à Monsieur Jean-Marc PEILLEX
Madame Sandrine FOURNIER à Monsieur Bernard SEJALON
Madame Binita COOPER à Monsieur Philippe CHEVRAT
Monsieur Alexandre MERLIN à Madame Nadine CHAMBEL
Monsieur Jean-François MOUSSET à Monsieur Patrick BRUNCHER

Etait absente et excusée :

Madame Lynda VANDELANOITTE

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 18 septembre 2024 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Lionel CANON ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

N°2024/026

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
CONVENTIONS, ARRETES, ACTES RELATIFS A L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT DE LA
38EME EDITION DE LA MONTEE DU NID D'AIGLE – AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 9

Présents : 10

Pouvoirs : 5

Votants : 15

Délibération télétransmise le : 12 novembre 2024

Mise en ligne du 12 novembre 2024 au 12 janvier 2025

Délibération exécutoire le : 12 novembre 2024

**CONVENTIONS, ARRETES, ACTES RELATIFS A L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT DE LA
38^{ème} EDITION DE LA MONTEE DU NID D'AIGLE 2025
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Rapporteur : Monsieur le Président

La Montée du Nid d'Aigle est une course en montagne organisée depuis 1985, soit 37 années. La 38^{ème} édition aura lieu le 19 juillet 2025.

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, en sa qualité de Maire de la Commune de Saint-Gervais, doit représenter la Commune dans tous les actes afférents à l'organisation de l'édition 2025 de la Montée du Nid d'Aigle.

A ce titre, les conventions, arrêtés et actes nécessaires à l'organisation de cet événement, mentionnés ci-après, doivent être signés par Monsieur le Maire :

- La convention relative au service d'ordre, conclue avec la gendarmerie,
- La convention relative au secours en montagne avec une société de secours agréée,
- La convention de mandat avec une société de chronométrage et de gestion des inscriptions en ligne, notamment leur encaissement,
- Toute convention de partenariat conclue avec un tiers, dans laquelle ce dernier s'engage à soutenir l'évènement,
- L'arrêté fixant les tarifs des inscriptions des coureurs,
- La déclaration de manifestations sportives non motorisées auprès du Ministère des Sports
- La transmission du dossier à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie,
- La demande d'autorisation de dérogation à l'arrêté pour la Protection des Habitats Naturels (APHN) du Mont-Blanc auprès de la DDT
- La Convention avec la World Mountain Running Association (WMRA), relative à l'inscription de la course au calendrier de la Coupe du Monde des courses en montagne (Mountain Running World Cup), et l'annexe précisant le montant des primes aux coureurs ayant droits.
- Tout autre type de convention, arrêté ou acte nécessaire à l'organisation de l'édition 2025 de la Montée du Nid d'Aigle,

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **DE DONNER** un avis pour autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à l'organisation de la 38^{ème} montée du Nid d'Aigle.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Exploitation, le Président entendu, et après en avoir délibéré, DONNE A L'UNANIMITE, UN AVIS FAVORABLE à la signature de Monsieur le Maire de tout document relatif à l'organisation de la 38^{ème} montée du Nid d'Aigle.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Marc PEILLEX

Secrétaire de séance,

Lionel CANON

